



HAL
open science

Les enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux

Elisabeth Lusset, Isabelle Heullant-Donat

► To cite this version:

Elisabeth Lusset, Isabelle Heullant-Donat. Les enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux. In *Situ : Revue des patrimoines*, 2022, Le patrimoine de la Justice (II), 48, 10.4000/insitu.36020 . hal-03418055

HAL Id: hal-03418055

<https://hal.science/hal-03418055>

Submitted on 1 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les Enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux

The heritage challenges of an abbey prison undergoing conversion: the case of Clairvaux

Isabelle Heullant-Donat et Élisabeth Lusset



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/36020>
DOI : 10.4000/insitu.36020
ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Ce document vous est offert par Université de Reims Champagne-Ardenne



Référence électronique

Isabelle Heullant-Donat et Élisabeth Lusset, « Les Enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux », *In Situ* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 23 août 2022, consulté le 01 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/36020> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.36020>

Ce document a été généré automatiquement le 10 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Les Enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux

The heritage challenges of an abbey prison undergoing conversion: the case of Clairvaux

Isabelle Heullant-Donat et Élisabeth Lusset

- 1 L'abbaye cistercienne de Clairvaux a été fondée en 1115 par Bernard de Fontaine, à une quinzaine de kilomètres de Bar-sur-Aube. À la suite de la Révolution, elle a été vendue à un entrepreneur, avant d'être rachetée par l'État et transformée en maison centrale en 1808¹. La plus grande abbaye d'Europe devient alors la plus grande prison française, les détenus remplaçant les moines pendant plus de 160 ans : l'ancien réfectoire sert de chapelle pour les prisonniers ; le cloître est aménagé en cours de promenade ; des cellules individuelles (« cages à poules ») sont disposées à la fin du XIX^e siècle dans les appartements des moines du XVIII^e siècle. En 1970-1971, les détenus sont transférés dans de nouveaux bâtiments construits au nord du site, toujours à l'intérieur du mur d'enceinte. Si l'actuelle maison centrale dépend toujours du ministère de la Justice, les bâtiments « historiques » sont passés sous tutelle du ministère de la Culture en 2002 et peuvent être visités². Maintes fois annoncée, la fermeture de la maison centrale a été décidée par le garde des sceaux en avril 2016 et devrait être effective au premier semestre 2023. Depuis cette annonce, l'avenir du site est très incertain, l'État projetant de détruire tout ou partie des bâtiments de détention actuels³. Or Clairvaux livre une stratigraphie unique de l'histoire carcérale française, depuis la Révolution jusqu'au XXI^e siècle et sa préservation constitue un enjeu patrimonial majeur.
- 2 Prenant appui sur le webdocumentaire *Le cloître et la prison : les espaces de l'enfermement*⁴, cet article retrace l'histoire des réutilisations du site de Clairvaux, en la comparant avec celle d'autres abbayes-prisons (Fontevraud, Mont-Saint-Michel, etc.). Il montre comment le webdocumentaire – un format multimédia combinant textes, images, vidéos, interviews et lectures audio⁵ – peut jouer un rôle dans la promotion du patrimoine carcéral de Clairvaux, à l'heure où se pose avec acuité la question de la

préservation des bâtiments et celle de la valorisation économique, touristique et culturelle du site [fig. 1].

Figure 1



Page d'accueil du webdocumentaire *Le cloître et la prison*, par Falk Bretschneider, Julie Claustre, Isabelle Heullant-Donat, Élisabeth Lusset, 2018.

© Lumento.

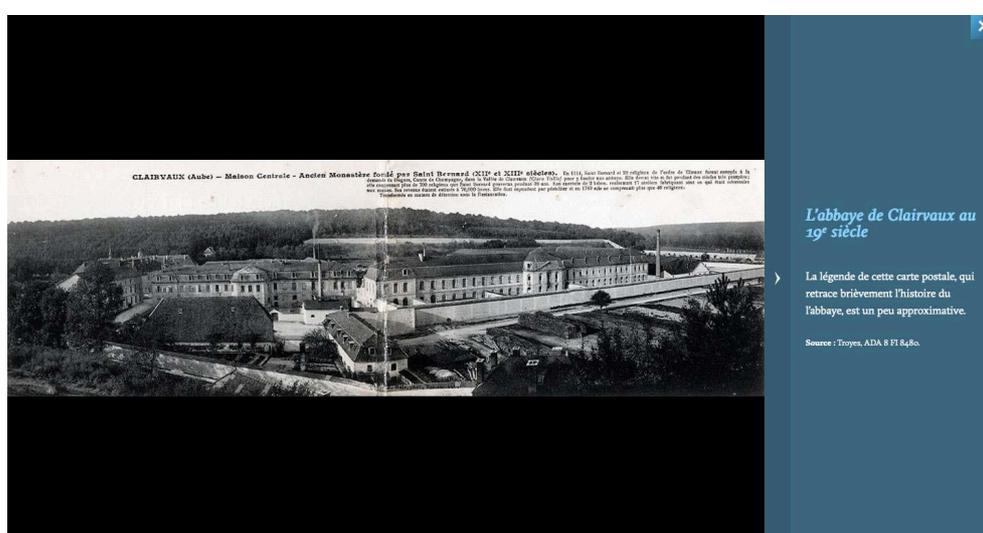
Un webdocumentaire sur Clairvaux et les espaces de l'enfermement en Europe

- 3 Le webdocumentaire *Le cloître et la prison*, en ligne depuis septembre 2018, est ancré sur le site de Clairvaux mais ne s'y résume pas. Fruit du travail de quatre historiens et historiennes, en interaction avec la société de production Lumento⁶, le webdocumentaire est la quatrième étape du programme de recherche, *Enfermements. Histoire comparée des enfermements monastiques et carcéraux, V^e-XIX^e siècle*. Depuis 2009, ce programme vise à rapprocher analytiquement et à comparer, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine, des institutions rassemblées sous la dénomination de « milieux clos⁷ » (monastères, prisons, hôpitaux, maisons de discipline, etc.).
- 4 Consacré à la thématique des espaces d'enfermement, le webdocumentaire montre comment, et dans quelle mesure, les monastères ont servi de modèle spatial aux institutions d'enfermement punitif telles qu'elles existent encore aujourd'hui. S'il s'appuie sur le cas exemplaire de Clairvaux, le webdocumentaire propose, à travers cet exemple et bien d'autres, une histoire des espaces d'enfermement et de leurs multiples transformations en Europe. Il se fonde sur l'idée que monastères, prisons, hôpitaux et autres institutions d'enfermement, choisis ou subis, s'inscrivent dans une histoire commune et sont liés entre eux par un ensemble de pratiques et de techniques utilisant l'espace⁸ : dans les années 1960-1970, Michel Foucault ou Erving Goffman avaient formulé cette idée que nous avons explorée systématiquement⁹. Chaque lieu-clé du webdocumentaire traite une thématique fonctionnelle caractéristique de ces différents espaces (protéger / enceindre pour le mur, entrer / sortir pour la porte, séparer / classer pour le dortoir, etc.) et invite à penser conjointement lieux d'enfermement

volontaire et lieux d'enfermement contraint, en soulignant leurs proximités et leurs différences.

- 5 Si la double histoire des espaces de l'enfermement s'incarne particulièrement dans le site de Clairvaux, elle est difficile à appréhender dans la mesure où le patrimoine monastique et carcéral éveille des attentes variées chez ceux qui le visitent. Ainsi, parmi les 20 000 visiteurs annuels de Clairvaux, certains imaginent venir visiter une abbaye cistercienne médiévale, à l'instar des monastères de Sénanque (Vaucluse) ou de Fontenay (Côte-d'Or) : aussi sont-ils surpris de découvrir un enchevêtrement de bâtiments historiques datant principalement des XVIII^e-XIX^e siècles, et plus encore de constater la part des bâtiments carcéraux au sein d'un ensemble pensé comme « monastique ». Nombreux sont les visiteurs de Clairvaux à découvrir que le site, ceint dans ses murs médiévaux, est aujourd'hui encore un lieu de détention [fig.2].

Figure 2



Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 9. Infirmerie / Continuités et ruptures », notice « 9.4 Un chantier permanent » : Carte postale de l'abbaye de Clairvaux, fin XIX^e siècle. La légende insiste sur le passé de l'abbaye et ne mentionne que très rapidement sa transformation en maison de détention.

© Lumento.

Continuités et ruptures dans les usages du patrimoine carcéral français

- 6 La configuration actuelle du site de Clairvaux est le fruit d'une histoire longue, chaotique et très inégalement connue. En 1791, le Code pénal fait de la peine de prison la principale manière de punir les délinquants et, dans ce contexte, l'État français doit trouver des locaux disponibles pour enfermer des prisonniers en nombre croissant. Or de nombreuses abbayes sont vacantes depuis qu'elles ont été transformées en biens nationaux et que les religieux qui les occupaient ont été expulsés. En 1862, douze des vingt-cinq maisons centrales que comptait le territoire français étaient installées dans des établissements religieux de l'Ancien Régime : Embrun et Eysses (1803), Fontevraud (1804) et Montpellier (1805), Clairvaux et Melun (1808), Limoges (1810), Mont-Saint-Michel (1811), Riom (1813), Loos (1817), ou encore Aniane (1844) et Auberive (1856). Leur réutilisation apparaît – souvent à tort – comme moins coûteuse qu'une

construction neuve et l'État les aménage pour y loger des centaines, voire des milliers de détenus (hommes, femmes et parfois enfants). Ainsi, dès 1808, le sous-préfet de Barsur-Aube écrit qu'« en doublant les étages des pièces [...], en convertissant en dortoirs les combles du cloître qui seraient très propres à cet usage, en faisant également deux étages au-dessus du réfectoire et en faisant achever la distribution intérieure de quelques parties de bâtiments qui étaient imparfaites, on pourrait aisément sans addition de bâtiments porter [l]e nombre [de détenus] de 1 800 à 2 400 au moins¹⁰ ».

- 7 Au-delà de l'opportunité liée à la disponibilité de complexes monastiques, les abbayes sont transformées en prisons parce qu'il existe une parenté entre ces deux institutions. En effet, tout en poursuivant des buts pensés ou vécus comme radicalement différents, monastères et prisons mettent en œuvre des dispositifs et des moyens en partie similaires (règles et règlements, clôture, emploi du temps ou répartition spatiale des personnes), ce qui facilite le passage d'un usage à l'autre. C'est pourquoi la topographie carcérale se calque parfois sur la topographie monastique, certains lieux conservant leur fonction à l'identique. Le mur d'enceinte, élément essentiel de la clôture monastique, est ainsi réutilisé, même s'il est maintes fois réparé et rehaussé. Le jardin du « grand cloître » de Clairvaux devient cour de promenade des prisonniers. À l'époque monastique comme carcérale, ce sont les mêmes portes d'entrée qui divisent le site en deux zones, l'une accessible aux personnes extérieures, l'autre pas.
- 8 Ces continuités se manifestent également à travers les noms donnés aux bâtiments : à Clairvaux, l'infirmerie de l'abbaye, construite au milieu du XVIII^e siècle et réutilisée par l'administration pénitentiaire pour y soigner des détenus malades avant d'être désaffectée en 2006, est toujours appelée le « petit cloître », en raison de sa forme de quadrilatère et du patio à arcades donnant sur un jardin. D'autres appellations construisent des filiations ambiguës. Ainsi, le bâtiment actuellement appelé « lavoir des moines », qui servit un temps de réfectoire aux gardiens de la prison, fut certes construit par les moines au XVI^e siècle, puis reconstruit en 1767 mais, en réalité, il abritait les moulins et les fours de l'abbaye avant que l'administration pénitentiaire n'y installe lavoirs et buanderie en 1814. Ces continuités d'usages frappent également les détenus comme en témoigne l'un d'entre eux lorsqu'il décrit, dans sa correspondance, les conditions de détention entre 1999 et 2005 : « Il est difficile de croire que l'abbaye de Clairvaux a été construite en 1115. Elle est toujours solide... Je me demande ce que les fondateurs de Clairvaux penseraient s'ils pouvaient voir ce qu'elle est devenue... On a fait des progrès, mais personne n'a encore trouvé une solution de rechange aux prisons¹¹. »
- 9 Cependant il n'existe pas de déterminisme des lieux et des fonctions qui leur sont assignées parce que d'autres rationalités sont à l'œuvre dans la transformation des espaces de l'enfermement (place disponible, décorum, souci d'économie, etc.). Dans l'abbaye de Fontevraud devenue prison, l'église de la Madeleine, délabrée et considérée comme trop excentrée, devient un temps un magasin de matériaux, par exemple. En outre, les lieux carcéraux changent de fonction au gré de leurs affectations successives. À Fontevraud encore, la maison de détention et de travail, ouverte en 1814 pour accueillir les condamnés de neuf départements, devient maison de force et de correction pour dix-neuf départements en 1817. Il faut alors aménager ateliers, dortoirs et réfectoires pour les nouveaux détenus et utiliser au maximum les potentialités offertes par les volumes existants. Les archives de Clairvaux, de Fontevraud ou encore du Mont Saint-Michel regorgent ainsi de projets de travaux, de plans, de devis relatifs

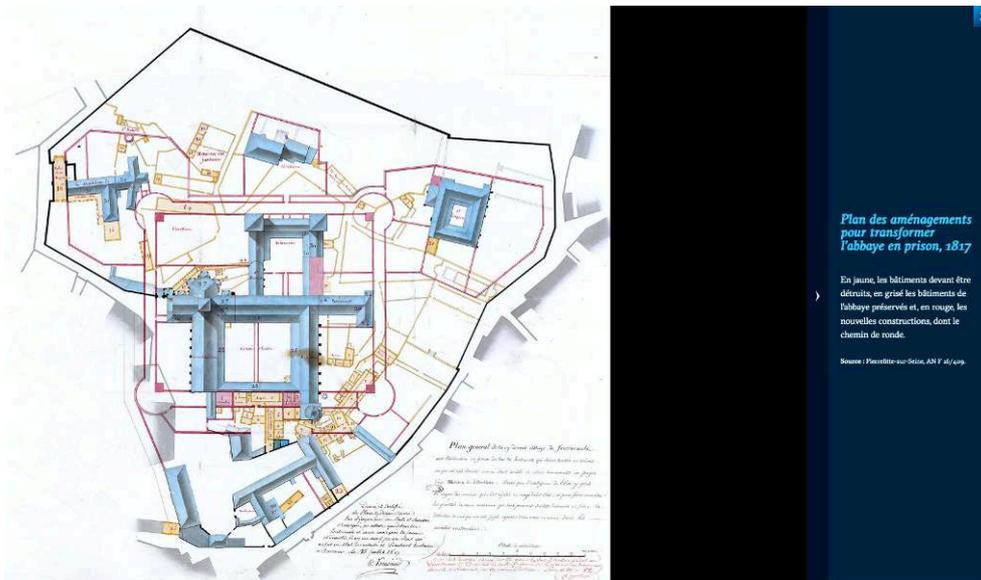
aux aménagements entrepris pour accueillir davantage de détenus ou pour installer des ateliers¹². Souvent, ces travaux détruisent amplement les bâtiments monastiques. En 1806, lorsque le projet de transformation de Fontevraud en prison prend forme, les bâtiments de l'abbaye sont déjà très endommagés. Abandonnés par les religieux et les religieuses en 1791-1792, ils ont été pillés et leurs structures fragilisées par les activités d'un salpêtrier. Le monastère des hommes (Saint-Jean-de-l'Habit) est démoli. Quant à l'église et aux ailes sud et est de l'ancien monastère des femmes (Grand Moûtier), elles sont profondément modifiées. Œuvrant dans le cadre contraint de bâtiments préexistants, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Charles-Marie Normand cherche à les adapter à leur nouvelle fonction carcérale. Il procède à l'équarrissement de l'enclos monastique : conservé à des fins d'économie, le mur de clôture est dégagé par la destruction de tous les bâtiments attenants. Le Grand Moûtier et la cour Saint-Benoît sont entourés d'un mur et d'un chemin de ronde [fig. 3]. Les espaces sont divisés afin de séparer les catégories de détenus en fonction de leur sexe et de la nature de leur crime. Le chœur de l'église est conservé à des fins d'amendement des détenus ; il est compartimenté pour accueillir hommes, femmes et personnel pénitentiaire.

- 10 Outre la distribution générale, l'intérieur des bâtiments est radicalement transformé. On conserve les murs, mais on fait le vide afin d'exploiter au mieux hauteur et volumes existants. À Fontevraud, trois niveaux sont créés dans la nef de l'église, dont le volume est utilisé au maximum entre 1821 et 1825 grâce à l'installation de planchers : des ateliers sont installés dans les combles, les coupoles du toit sont rasées pour en installer de nouveaux, les baies romanes de la façade nord éventrées. Malgré ces transformations profondes et répétées, l'architecture monastique résiste aux impératifs de sûreté.

Conserver, restaurer, patrimonialiser

- 11 Il ne faudrait pas croire, pour autant, que les architectes chargés de transformer les abbayes en prisons au XIX^e siècle furent étrangers à la notion de « patrimoine » qui émerge alors : ils oscillent entre l'impératif d'aménager les espaces pour un grand nombre de détenus et la volonté de sauvegarder des bâtiments remarquables en raison de leur histoire et de leur esthétique. À Fontevraud dans les années 1810, les cuisines monastiques d'époque romane (actuelle tour d'Évraud, au sud-est du grand cloître, [fig. 3]), sont conservées alors même qu'elles contreviennent fortement à la rationalité du plan carcéral et du chemin de ronde.

Figure 3



Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 5. Église / Détruire – (re)construire », notice « 5.5 Conserver, restaurer, patrimonialiser » : plan de l'abbaye-prison de Fontevraud en 1817.

© Lumento.

- 12 Malgré l'ampleur des aménagements opérés dans les abbayes-prisons, leur réutilisation comme lieux d'incarcération aux XIX^e et XX^e siècles a permis la conservation de plusieurs bâtiments sans doute voués à la ruine et à la destruction dans un autre contexte. Devis et plans attestent de la volonté de préserver, voire d'imiter l'architecture monastique telle qu'on se l'imagine alors. À Clairvaux, l'entresol aménagé dans le grand cloître en 1814 pour accueillir plus de détenus reprend le dessin originel du dallage du rez-de-chaussée datant du XVIII^e siècle. Dès 1840, l'abbaye de Fontevraud est inscrite sur la première liste nationale classant des monuments historiques. Dans les années 1860, un circuit permet à quelques privilégiés de visiter l'église et les cuisines, au moment même où un quartier cellulaire d'isolement est construit pour les détenus (1862). En 1902, alors que le site a toujours une fonction carcérale, un projet de restauration des anciennes cuisines monastiques et de l'église voit le jour. À partir de 1963, l'administration pénitentiaire libère le site, tout en y maintenant quelques prisonniers (dans le quartier de « la Madeleine », fermé en 1985) : durant presque vingt ans, ils œuvrent à la restauration de l'abbaye et à la destruction des traces du passé carcéral¹³ (suppression des murs de clôture pénitentiaire, destruction des ateliers, arrachement des grilles, etc.) [fig. 4].

Figure 4



Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 5. Église / Détruire – (re)construire », notice « 5.5 Conserver, restaurer, patrimonialiser » : Photographies aériennes de l'abbaye-prison de Fontevraud en 1956 et en 1968.

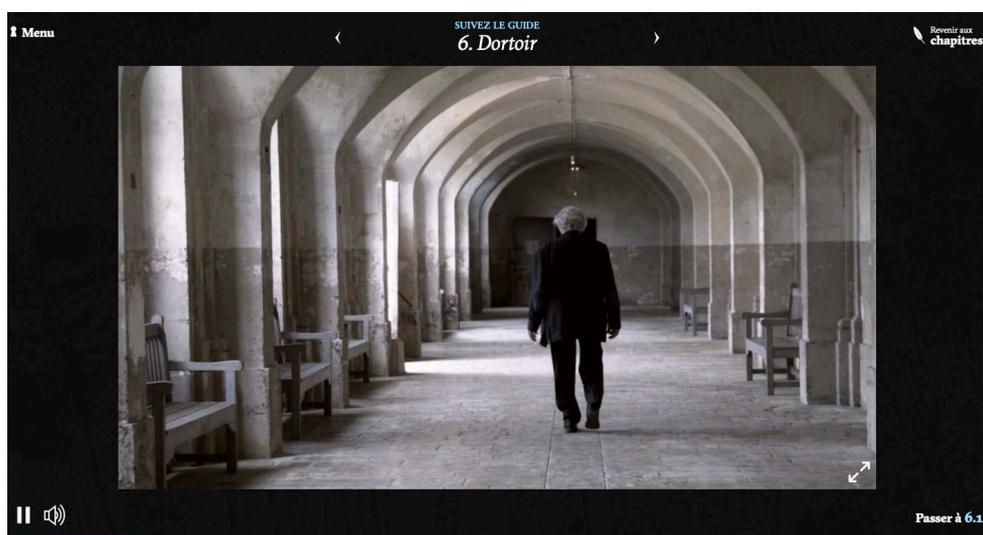
© Lumento.

- 13 Fontevraud n'est pas un cas isolé. Partout en Europe, lorsque l'administration pénitentiaire quitte les abbayes-prisons, le choix est fait de restituer la mémoire du passé monastique au détriment du passé carcéral, assurément moins chatoyant. Ainsi, en 1835, lorsque l'abbaye de Payerne, en Suisse, est transformée en prison de district, des fenêtres sont percées sur les murs extérieurs de la tour Saint-Michel. En 1937, après la fermeture de la prison, lors de réfection complète de l'abbaye, devenue « monument historique d'importance nationale », les fenêtres sont rebouchées¹⁴. Ces choix patrimoniaux aboutissent parfois à créer de toutes pièces décors et mises en scène : ajout d'une flèche néogothique et d'un archange au Mont-Saint-Michel en 1897 ; installation arbitraire des sculptures funéraires (gisants) des rois de la dynastie des Plantagenêts dans la nef de l'église de Fontevraud, transformée en un grand volume vide privé de tout mobilier, par exemple.
- 14 Si on excepte Clairvaux, le passé carcéral de nombre d'abbayes françaises est des plus discrets dans les parcours de visite. Quel visiteur du Mont-Saint-Michel sait que l'abbaye fut une prison jusqu'au début des années 1860 ? Le glorieux passé monastique, jugé digne de mémoire, entre en concurrence avec une dense histoire carcérale, davantage promise à l'oubli. L'« amnésie patrimoniale » renvoie à la conception d'un passé qui, pour mériter d'être gardé en mémoire, doit être « utilisable¹⁵ ». Si le passé carcéral suscite davantage l'intérêt aujourd'hui¹⁶, il demeure un sujet sensible parce qu'il renvoie notamment aux débats actuels sur la peine de prison et les conditions de vie carcérale¹⁷. Les monastères, qui ne font plus guère écho à notre quotidien, sont assurément plus propices aux valorisations contemporaines que les prisons des XIX^e-XX^e siècles. Parmi les abbayes-prisons, la situation de Clairvaux est singulière du fait de l'utilisation ininterrompue d'une partie de ses bâtiments et de l'enclos monastique lui-même par l'administration pénitentiaire entre 1808 et aujourd'hui.

Promouvoir le patrimoine carcéral claravallien et ses archives carcérales

- 15 En quoi le webdocumentaire *Le Cloître et la prison* participe-t-il à la reconnaissance patrimoniale du site de Clairvaux et à sa préservation, à l'heure où la fermeture de la maison centrale est actée pour 2023 ? Il réinscrit le patrimoine actuel dans sa profondeur historique, en expliquant la complexité de la construction des espaces d'enfermement et en suscitant auprès des utilisateurs une curiosité que la visite du site pourrait permettre de satisfaire, dès lors que seraient conservés à parts égales les vestiges, uniques en Europe, de cette histoire complexe [fig. 5].

Figure 5

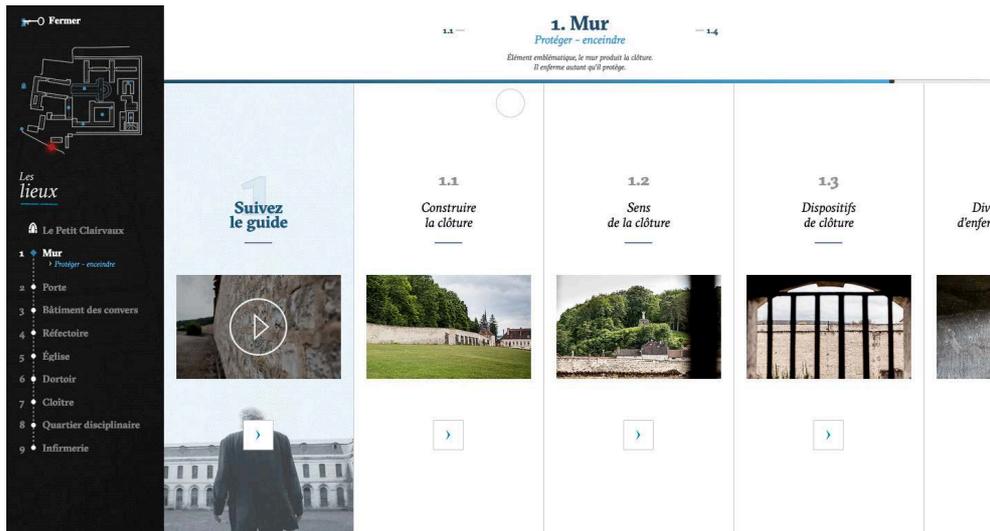


Webdocumentaire *Le cloître et la prison* : visite vidéo des dortoirs de Clairvaux.
© Lumento.

- 16 Le parcours proposé est celui d'une visite virtuelle de neuf lieux de Clairvaux, considérés comme emblématiques de l'histoire des espaces de l'enfermement : le mur d'enceinte, la porte, le bâtiment des convers, le réfectoire, l'église, le dortoir, le grand cloître, le quartier disciplinaire et l'infirmerie, auxquels s'ajoute le Petit Clairvaux, premier site d'implantation du monastère, qu'aucune campagne archéologique n'a jamais exploré. L'utilisateur est invité à suivre un guide, Jean-François Leroux, président de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux jusqu'à sa disparition en février 2021, qui lui fait visiter en vidéos les neuf lieux¹⁸. L'habillage esthétique offre à l'utilisateur un parcours visuel et sensible des lieux et confère au webdocumentaire un aspect immersif¹⁹.
- 17 En proposant en page d'accueil une vue aérienne de Clairvaux – où l'église, détruite au début du XIX^e siècle, a été redessinée en filigrane –, la plateforme place l'utilisateur « en surplomb » des bâtiments livrés à son observation²⁰, lui faisant adopter le point de vue de l'historien. Cette page d'accueil est une des tactiques par lesquelles le webdocumentaire articule l'histoire particulière de Clairvaux, point d'ancrage du récit, et l'histoire plus générale des espaces d'enfermement. En effet, à chacun des neuf lieux claravalliens définis comme signifiants pour comprendre l'agencement des espaces

d'enfermement en général a été associée une thématique, que l'utilisateur explore sous quatre ou cinq angles différents. Par exemple, le lieu « 1. Mur » est associé à la thématique « Protéger – enceindre ». Après avoir visionné une vidéo lui présentant le mur de clôture de Clairvaux, il accède à quatre notices qui examinent la manière dont on construit la clôture, le sens qu'elle a selon les lieux d'enfermement volontaire ou subi, les dispositifs matériels qui permettent de la mettre en œuvre, etc. [fig. 6].

Figure 6



Webdocumentaire *Le Clôître et la prison*, lieu « 1. Mur / Protéger – enceindre ».

© Lumento.

- 18 Chaque notice mêle texte de décryptage, images, documents et éléments multimédias qui complètent le propos ou le prolongent. Au total, le webdocumentaire propose 43 notices, une sélection de 300 documents d'archives commentés et légendés. Textes et images ont été complétés par des lectures audio de sources (par exemple, un récit d'évasion de la prison du Mont-Saint-Michel en novembre 1830²¹) et des interviews d'historiens (« Le grand renfermement, mythe ou réalité » par Falk Bretschneider, par exemple²²). Depuis Clairvaux, toujours présent dans la partie gauche de l'écran à travers une photographie, l'utilisateur découvre ainsi des dizaines de sites d'enfermement claustral ou punitif, principalement européens [fig. 7].

Figure 7

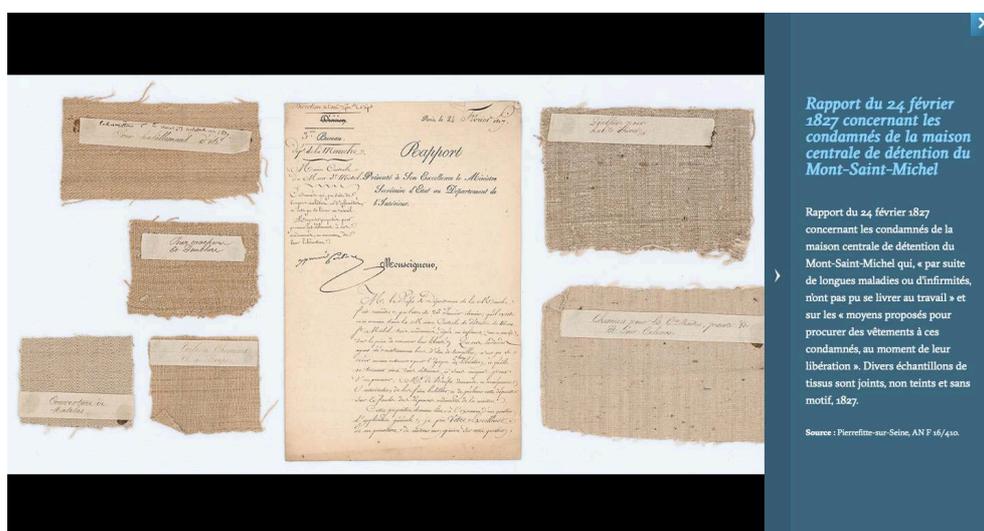


Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 6. Dortoir / Séparer – discriminer », notice « 6.2 Solitude ou communauté ? ».

© Lumento.

- 19 Le webdocumentaire s'appuie sur un travail de mise en images du patrimoine carcéral claravallien. Entre 2015 et 2018, plusieurs campagnes de photographies, de tournage et de captations sonores ont été menées sur le site par Thomas Salva et Olivier Lambert (société Lumento). Elles ont permis de mettre en mémoire les lieux – y compris ceux inaccessibles aux visiteurs parce qu'inclus dans le périmètre de la maison centrale actuelle (quartier disciplinaire et infirmerie) ou en trop mauvais état pour être visités. Ces photographies et vidéos documentent le mobilier (cages à poule, écran de la salle de cinéma de la prison, objets confectionnés par les détenus dans le cadre des ateliers de travail, etc.), ainsi que les traces laissées par les détenus (graffitis, pages de magazine collées dans les cellules, par exemple), comme autant de témoignages de leur quotidien²³. Le patrimoine de l'abbaye-prison de Clairvaux, mobilier ou immobilier, n'a jamais été figé.
- 20 Afin de donner à voir les espaces de l'enfermement, le webdocumentaire présente également de très nombreux documents d'archives collectés grâce aux partenariats noués avec différentes institutions. Ainsi, les Archives Nationales ont spécialement restauré et numérisé une sélection de documents de la série F16 – une mine pour comprendre comment le patrimoine français des abbayes-prisons a fait l'objet de constants remaniements [fig. 8].

Figure 8



Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 2. Porte / Entrer - sortir », notice « 2.2 Rites d'entrée », diaporama « L'habit fait le prisonnier ». Échantillons de tissus joints à un rapport du 24 février 1827 concernant les vêtements des détenus de la maison centrale de détention du Mont-Saint-Michel.

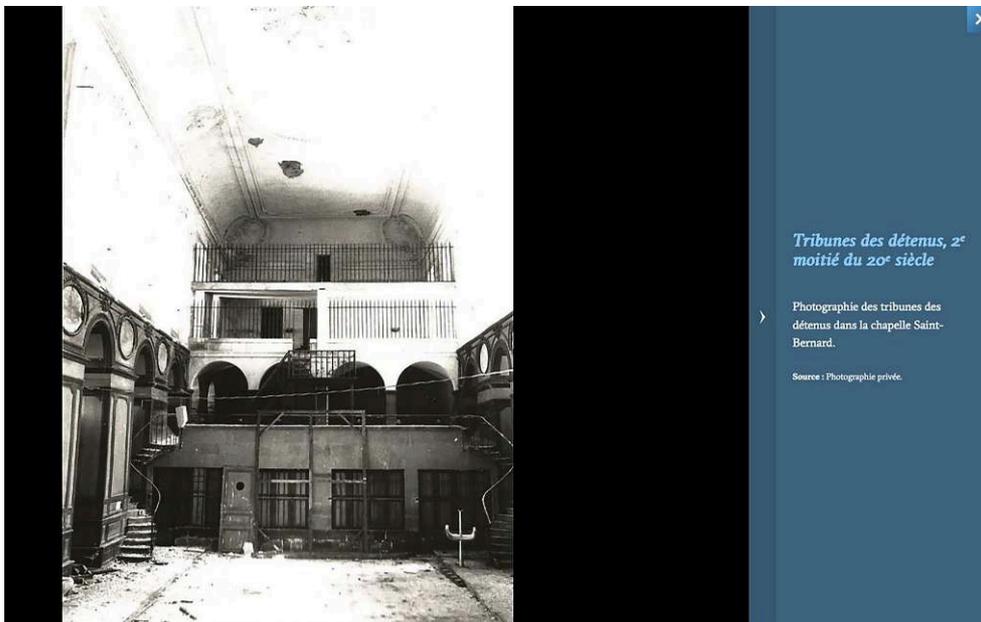
© Lumento.

- 21 Le fonds de Clairvaux aux Archives départementales de l'Aube, numérisé à l'occasion de la célébration du 9^e centenaire de l'abbaye (fonds de l'abbaye de Clairvaux et fonds de la maison centrale de Clairvaux entre 1790 et 1883), a été également dépouillé²⁴. Enfin, le fonds Henri Manuel, conservé au Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'École Nationale de d'Administration Pénitentiaire, s'est avéré très précieux : dans les années 1929-1931, à la demande du ministère de la Justice, le studio Henri Manuel a effectué une série de reportages photographiques dans les établissements gérés par l'administration pénitentiaire. À la différence de bien des photographes qui photographiaient des lieux dépourvus de vie, le studio Manuel a fait poser les prisonniers, les prisonnières et les personnels des établissements, avec une part de mise en scène²⁵. Au-delà de ces trois principaux fonds, le webdocumentaire intègre de multiples représentations iconographiques de la prison, de natures variées (carnet de dessins, estampes, cartes postales du premier tiers du XX^e siècle, etc.)²⁶.
- 22 La réflexion sur la patrimonialisation des abbayes-prisons s'articule autour de trois lieux claravalliens : le réfectoire, l'église et l'infirmerie. Le lieu « 4. Réfectoire », associé à la thématique « Vivre – survivre – ressusciter », offre l'exemple le plus remarquable des transformations opérées lorsque Clairvaux devient prison au début du XIX^e siècle. Il permet à la fois d'illustrer le changement de destination de certains lieux, mais également de réfléchir au fait que les prisons ont trouvé dans les abbayes des lieux d'implantation privilégiés. La première notice (« 4.1. Du réfectoire des moines à la chapelle des prisonniers ») invite l'utilisateur à comprendre comment le réfectoire monastique a été transformé en chapelle carcérale. L'église ayant été détruite au moment de l'installation des détenus entre 1809 et 1815, l'administration pénitentiaire transforme le réfectoire des moines, construit en 1774, en lieu de culte. Ce choix est sans doute motivé par les dimensions du réfectoire, sa situation relativement centrale et son riche décor, qui confère un caractère solennel à la « chapelle des prisonniers », propice à la pénitence dans l'esprit d'une administration qui fait de la foi un instrument de réhabilitation. Les baies du rez-de-chaussée occultées par des lambris et dotées de

barreaux, le sol est remblayé pour accueillir un maître-autel. À l'ouest du réfectoire, sont aménagées une sacristie et une tribune pour les gardiens. La partie centrale comporte un parterre de bancs pour les détenus, tandis qu'à l'est est construite une double tribune sur trois niveaux superposés et occultés par des grilles, formant ainsi six divisions distinctes et séparées pour les prisonniers. Un quatrième étage de tribune est ensuite ajouté à l'est, avec accès direct depuis les combles transformés en cellules individuelles. Vers 1950, la sacristie et la tribune des gardiens à l'ouest sont supprimées et l'autel est reculé pour être adossé au mur occidental, sa disposition actuelle. Les tribunes des détenus sont détruites entre 1983 et 1996, lors des travaux de sauvetage du réfectoire.

- 23 La notice rend compte de ces transformations multiples aux XIX^e-XX^e siècles, en mobilisant photographies, plans et vues en coupe du bâtiment à diverses dates. L'utilisateur peut zoomer sur les documents numérisés en haute définition sur lesquels des tags ont été portés afin d'en faciliter la lecture [fig. 9a et 9b].

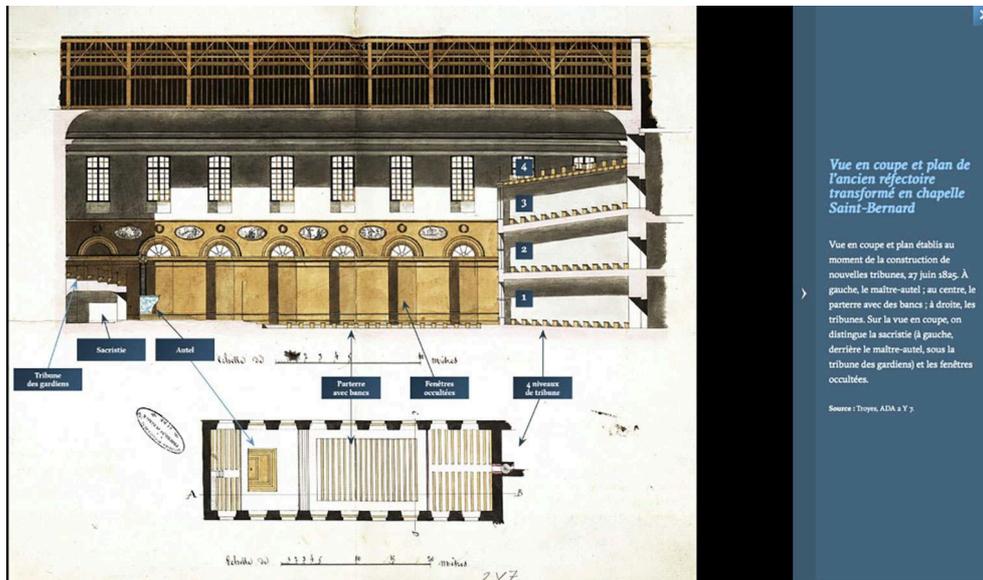
Figure 9a



Captures d'écran du webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 4. Réfectoire / Vivre – survivre – ressusciter », notice « 4.1 Du réfectoire des moines à la chapelle des prisonniers » : photographie des tribunes de la chapelle des prisonniers, Clairvaux, 2^e moitié du XX^e siècle.

© Lumento.

Figure 9b



Vue en coupe et plan de l'ancien réfectoire transformé en chapelle Saint-Bernard

Vue en coupe et plan établis au moment de la construction de nouvelles tribunes, 27 juin 1825. À gauche, le maître-autel ; au centre, la pierre avec des bancs ; à droite, les tribunes. Sur la vue en coupe, on distingue la secrétie (à gauche, derrière le maître-autel), sous la tribune des gardiens) et les fenêtres occultées.

Source : Thoyer, ADA, p. 7.

Capture d'écran du webdocumentaire Le cloître et la prison, lieu « 4. Réfectoire / Vivre – survivre – ressusciter », notice « 4.1 Du réfectoire des moines à la chapelle des prisonniers » : chapelle des prisonniers de Clairvaux, 1825.

© Lumento.

- 24 L'utilisateur peut ensuite poursuivre son exploration du lieu « 4. Réfectoire » (et lire, par exemple, la notice « 4.4 La prison, un calque du monastère ») ou bien, grâce aux renvois indiqués à la fin de la notice, se rendre dans le lieu « 5. Église / Détruire – (re)construire ».
- 25 La notice « 5.3 Destructures et réaménagements » permet, quant à elle, de mesurer les ruptures entre époques monastique et carcérale, les plus frappantes concernant les destructions de lieux indispensables à la vie monastique. À Clairvaux, l'église abbatiale du XII^e siècle fut, avec le bâtiment des convers, l'un des rares bâtiments médiévaux de l'enclos monastique conservés lors des travaux effectués par les moines au XVIII^e siècle. Lorsque l'État décide d'établir une maison centrale de détention en 1808, deux projets concurrents se dessinent quant au sort de l'église : l'un vise à la conserver et à la transformer, en tenant compte de son riche passé ; l'autre entend la détruire et réemployer ses matériaux. En 1809, au moment de l'ouverture du dépôt de mendicité, son directeur ordonne d'utiliser le bois de la charpente pour fabriquer des métiers à tisser face auxquels des mendiants seront mis au travail ; quant aux pierres du chœur (plus de 700 m³), elles servent à l'aménagement du dépôt de mendicité et à la construction du mur du cimetière. En 1812, le ministre de l'Intérieur dénonce l'action de l'architecte qui a démoli l'église alors que le Conseil des bâtiments civils avait prévu de la conserver pour y aménager deux étages d'ateliers... Provisoirement sauvé par cette intervention, le portail de l'église est bientôt sacrifié lui aussi aux besoins de l'établissement carcéral. Enfin, sur l'emplacement de l'église, cœur de l'abbaye durant sept siècles dont il ne reste plus rien en 1815, sont édifiés en 1970-1971 les deux bâtiments de l'actuelle maison centrale [fig. 10].

Figure 10

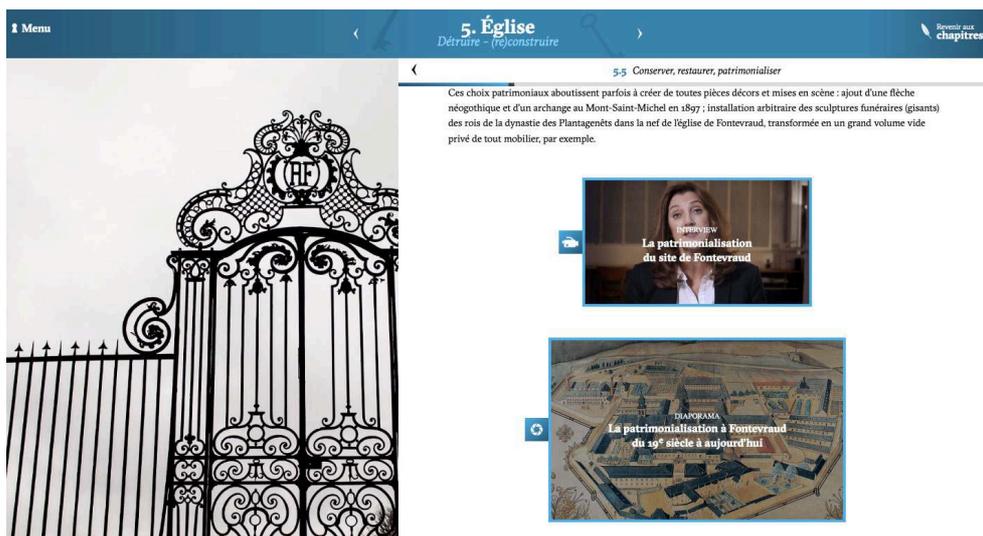


Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 5. Église / Détruire – (re)construire », notice « 5.3 Destructures et réaménagements ».

© Lumento.

- 26 Enfin, la notice « 5.5 Conserver, restaurer, patrimonialiser » explique les processus de patrimonialisation, en mêlant documents iconographiques, témoignages vidéo des acteurs de la restauration des abbayes-prisons²⁷ et interview de l'une des historiennes auteures du webdocumentaire [fig. 11].

Figure 11



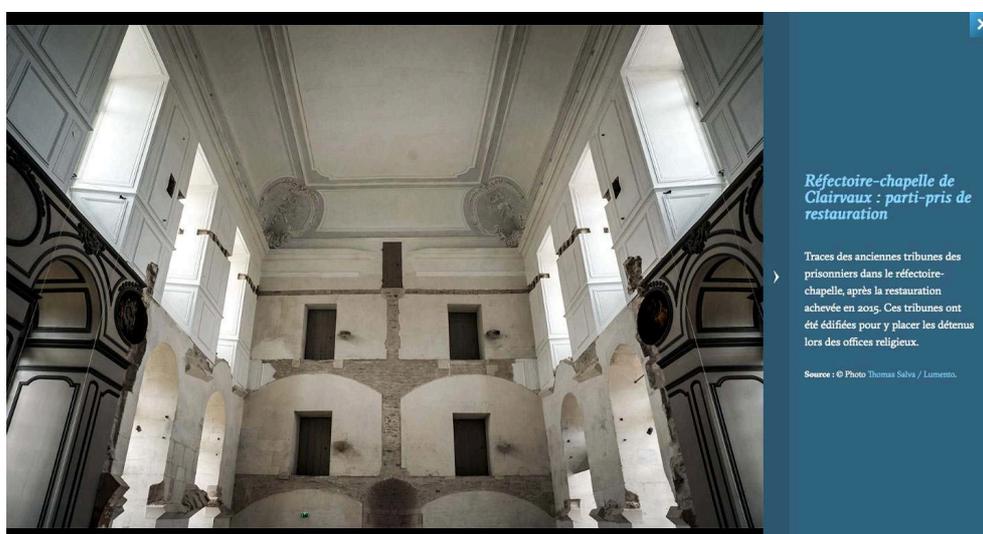
Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 5. Église / Détruire – (re)construire », notice « 5.5 Conserver, restaurer, patrimonialiser ».

© Lumento.

- 27 Le cas de Fontevraud y est comparé à celui de Clairvaux, où le processus de patrimonialisation est tardif et partiel et où les phases successives de restauration manifestent la sourde concurrence des mémoires. Le bâtiment des convers, construit au XII^e siècle et dont la restauration s'est achevée en 2013, ne porte ainsi plus aucune

trace de son affectation comme quartier des hommes et des femmes condamnés par les tribunaux correctionnels, puis comme prison de femmes et enfin en ateliers de travail : « la restitution de la pureté de l'architecture cistercienne médiévale a été privilégiée » écrit d'ailleurs l'architecte en charge des travaux²⁸. En revanche, la restauration du réfectoire-chapelle de Clairvaux, achevée en 2015, est le résultat d'un compromis visant à concilier la double mémoire du lieu. Si le réfectoire a été rendu à son état du XVIII^e siècle, il garde une trace, discrète mais éloquente, de sa transformation en chapelle des prisonniers. Choix a été fait de conserver l'autel, les occultations des baies et, sur le mur ouest, les ouvertures de portes et les traces des quatre niveaux de tribunes. À l'heure actuelle, la conservation des murs de clôture et des miradors, liés à l'usage pénitentiaire, semble actée. Mais qu'advient-il au moment de la fermeture de la maison centrale en 2023 ? D'ores et déjà, une partie des bâtiments carcéraux construits au début des années 1970 ont été détruits, sans plus de réflexion, entre août et novembre 2017 [fig. 12].

Figure 12



Webdocumentaire *Le cloître et la prison*, lieu « 5. Église/ Détruire – (re)construire », notice « 5.5 Conserver, restaurer, patrimonialiser » : Réfectoire des moines / chapelle des prisonniers de Clairvaux. © Lumento.

- 28 Le webdocumentaire se clôt, dans la dernière notice (« 9.4 Chantier permanent »), sur la question de l'avenir de Clairvaux et propose quelques pistes sous la forme d'une interview de deux des autrices de la plateforme²⁹. Ne serait-il pas, entre autres, le lieu idéal pour accueillir les collections de l'éphémère Musée national des prisons (1995-2010), jadis hébergé dans la maison d'arrêt de Fontainebleau³⁰ ? Quoiqu'il en soit, l'État devra statuer sur l'avenir des quelques 32 hectares du site³¹... Au-delà du *dark tourism* comme des nécessaires défense et réhabilitation de l'architecture carcérale³², il y a un enjeu scientifique et politique à conserver le site de l'abbaye-prison Clairvaux et les traces uniques de sa double histoire.

NOTES

1. Sur l'abbaye, voir *Histoire de Clairvaux. Actes du colloque. Juin 1990*, de (Bar-sur-Aube / Clairvaux, 22 et 23 juin 1990) [1991], Bar-sur-Aube, Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, réédité en 2015 ; DOHRMANN Nicolas, BAUDIN Arnaud & VEYSSIERE Laurent (dir.), *Clairvaux. L'Aventure cistercienne*, Paris, Somogy, 2015 ; BAUDIN Arnaud & GRELOIS Alexis (dir.), *Le temps long de Clairvaux : nouvelles recherches, nouvelles perspectives (XII^e-XXI^e siècle)*. Paris, Somogy, 2017. Sur la prison : FEY Dominique & HERBELOT Lydie, *Clairvaux. Vies emmurées au XIX^e siècle*, Lille, The BookEdition, 2013.
2. Voir <https://www.abbayedclairvaux.com> [lien valide en juillet 2022].
3. VAN HOUTTE Jean-Michel, « L'État va-t-il raser une partie de Clairvaux ? », *L'Est éclair*, 4 juillet 2021, disponible en ligne <https://abonne.lest-eclair.fr/id272160/article/2021-07-04/menacesur-les-batiments-modernes-de-clairvaux> [lien valide en juillet 2022] ; « Ne détruisons pas la prison de Clairvaux », *Libération*, 20 septembre 2021, disponible en ligne https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/ne-detruisons-pas-la-prison-de-clairvaux-20210920_XYIYBZYWTFPPFMV6JIAGAS6FM/ [lien valide en juillet 2022].
4. Voir <http://cloitreprison.fr/> [lien valide en juillet 2022].
5. CLAUSTRE Julie & LUSSET Élisabeth, « Concevoir un web-documentaire historique. Retour sur l'expérience du web-documentaire *Le cloître et la prison* », *Memini. Travaux et documents*, 2020, n° 26, [en ligne] <https://journals.openedition.org/memini/1728> [lien valide en juillet 2022].
6. Voir <https://www.lumento.fr/> [lien valide en juillet 2022]. Vidéo : Olivier Lambert et Thomas Salva ; photographie : Thomas Salva ; direction artistique : Denis Trichet-Irregular ; développement web : Alexandre Croizard-Lanfoster ; voix : Mélanie Traversier.
7. CLAUSTRE Julie, HEULLANT-DONAT Isabelle & LUSSET, Élisabeth (dir.), *Enfermements. Le cloître et la prison, VI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Homme et société », 2011 ; CLAUSTRE Julie, HEULLANT-DONAT Isabelle, LUSSET Élisabeth & BRETSCHNEIDER Falk (dir.), *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieu clos (IV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Homme et société », 2015 ; CLAUSTRE Julie, HEULLANT-DONAT Isabelle, LUSSET Élisabeth & BRETSCHNEIDER Falk (dir.), *Enfermements III. Le genre enfermé. Hommes et femmes en milieux clos (XIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Homme et société », 2017. Le programme de recherche *Enfermements* a été financé par le LAMOP (UMR 8589) (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CNRS), le centre Georg Simmel (UMR 8131) (EHESS), le CERHiC-EA 2616 (université de Reims Champagne-Ardenne), le Laboratoire d'excellence HaStec (Histoire et anthropologies des savoirs, des techniques et des croyances) et l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux.
8. CLAUSTRE Julie, HEULLANT-DONAT Isabelle & LUSSET Élisabeth, « Nouvelles perspectives sur les enfermements », *Crime, histoire & sociétés*, 2017, volume 21, n° 2, p. 287-296, [en ligne] <https://journals.openedition.org/chs/1970> [lien valide en juillet 2022].
9. GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur les conditions sociales des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1968 (traduction de *Asylums: Essays on the Condition of the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, New-York, Garden City N.Y. / Anchor, 1961) ; FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1975.
10. Troyes, ADA 1 Y 1.
11. EVLETH Donna, *Lettres de Clairvaux. Correspondance d'un prisonnier*, Paris, L'Harmattan, 2008.
12. Pierrefitte, AN, F16. Voir *infra*.
13. GIRAUD-LABALTE Claire, « D'une clôture à l'autre : l'abbaye de Fontevraud devient prison », *Revue 303. La revue culturelle des Pays de la Loire*, 2000, n° 67, p. 57-64 ; MATHURIN Clémentine & STALDER Florian, « La maison centrale de Fontevraud, un patrimoine ! », *Histoire pénitentiaire*,

2016, n° 11, *Patrimoine et architecture carcérale*, [en ligne] <https://criminocorpus.hypotheses.org/19604> [lien valide en juillet 2022].

14. FINK Daniel, *La prison en Suisse : Un état des lieux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017.

15. WHITE Hayden, *The Practical Past*, Evanston, Northwestern University Press, 2014 (traduction française : « Le passé utilisable », in WHITE Hayden, *L'Histoire s'écrit. Essais, recensions, interviews*, textes traduits et présentés par Carrard Philippe, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 217-239.

16. BERTREUX Julien, « Fontevraud, une histoire pénitentiaire aujourd'hui assumée », *Histoire pénitentiaire*, 2016, n° 11, [en ligne] <https://criminocorpus.hypotheses.org/19358> [lien valide en juillet 2022]; MATHURIN Clémentine, « La protection au titre des monuments historiques de la collection d'objets pénitentiaires de la centrale de Fontevraud, Maine-et-Loire », *Le Patrimoine de l'enfermement. Monumental. Revue scientifique et technique des monuments historiques*, 2018, semestriel 1, p. 98-99.

17. « Entretien avec Philippe Artières », *Le Patrimoine de l'enfermement. Monumental. Revue scientifique et technique des monuments historiques*, p. 22-25.

18. LEROUX-DHUYIS Jean-François, *Clairvaux. Le génie d'un lieu*, Cirey-sur-Blaise, éditions Châtelet-Voltaire, 2012. Depuis 40 ans, l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux se charge de l'animation culturelle de l'abbaye-prison et des visites des bâtiments historiques, voir <https://www.abbayedclairvaux.com> [lien valide en juillet 2022].

19. Selon les mots de SCHAUB Marie-Karine, « Éclairages sur Clairvaux », *Grief*, 2019, n° 6 / 2, p. 108-113, ici p. 109, disponible en ligne <https://www.cairn.info/revue-grief-2019-2-page-108.htm> [lien valide en juillet 2022].

20. BIHAN Yohan, « Quand le numérique saisit l'histoire », *Grief*, 2019, n° 6 / 2, p. 117-125, ici p. 119, disponible en ligne <https://www.cairn.info/revue-grief-2019-2-page-117.htm> [lien valide en juillet 2022].

21. Voir http://cloitreprison.fr/chapitre1-mur/1-4_diversite-lieux.html [lien valide en juillet 2022].

22. Voir http://cloitreprison.fr/chapitre2-porte/2-5_sorties-illicites.html [lien valide en juillet 2022].

23. BULMÉ Laure, « Les graffitis de la maison centrale de Clairvaux », Musée Criminocorpus, 17 octobre 2014, [en ligne] <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17636/> [lien valide en juillet 2022].

24. Voir <http://www.archives-aube.fr/r/153/clairvaux/> [lien valide en juillet 2022].

25. DENOYELLE Françoise, « Le studio Henri Manuel et le ministère de la Justice : une commande non élucidée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 2002, n° 4, p. 127-143, disponible en ligne <https://journals.openedition.org/rhei/56?amp%3Bid=56&lang=en> [lien valide en juillet 2022].

26. Voir <http://cloitreprison.fr/bibliographie.html> [lien valide en juillet 2022].

27. Entretiens vidéo d'un artisan et du directeur adjoint du Centre culturel de l'Ouest, créés en 1975, pour préserver les traces du passé carcéral de Fontevraud. Ces témoignages ont été collectés par Florian Stalder (Région Pays de la Loire, « Mémoires de la centrale »). Voir MATHURIN Clémentine & STALDER Florian, « La maison centrale de Fontevraud, un patrimoine ! », *Histoire pénitentiaire*, 2016, n° 11, *Patrimoine et architecture carcérale*, [en ligne] <https://criminocorpus.hypotheses.org/19604> [lien valide en juillet 2022].

28. TRUILLET Jonathan & VILAIN Gilles, « Les enjeux de la restauration de l'ancienne abbaye de Clairvaux », *La Vie en Champagne*, 2015, n° 83, p. 61-64; TRUILLET Jonathan & PALLOT Éric, « La prise en compte du patrimoine carcéral dans la restauration de l'ancienne abbaye cistercienne de Clairvaux, Ville-sous-la-Ferté, Aube », *Le Patrimoine de l'enfermement. Monumental. Revue scientifique et technique des monuments historiques*, p. 94-97.

29. Voir http://cloitreprison.fr/chapitre9-infirmierie/9-4_chantier-permanent.html [lien valide en juillet 2022].
30. PRADE Catherine, « L'impossible musée ? 1989-2005, le musée national des Prisons », *Criminocorpus, Varia*, 2012, [en ligne] <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1774> [lien valide en juillet 2022].
31. Voir l'appel à manifestations d'intérêt pour la reconversion du site de Clairvaux, lancé le 8 juillet 2022 <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/actu/an/2022/AAMI-Clairvaux> ; BATTELIER Clément et TOURBE Yann, « Reconversion de Clairvaux : le compte à rebours est lancé pour les porteurs de projet », *L'Est éclair*, 11 juillet 2022, disponible en ligne <https://abonne.lest-eclair.fr/id389875/article/2022-07-11/reconversion-de-clairvaux-le-compte-rebours-est-lance-pour-les-porteurs-de> [lien valide en juillet 2022].
32. « Les prisons font aussi partie de notre patrimoine », *Libération*, 18 septembre 2014, disponible en ligne https://www.liberation.fr/societe/2014/09/18/les-prisons-font-aussi-partie-de-notre-patrimoine_1103194 [lien valide en juillet 2022] ; RICORDEAU Gwenola & BUGNON Fanny, « Introduction » in « Système pénal et patrimonialisation : entre lieux de mémoire et tourisme carcéral », *Déviance et Société*, 2018, n° 42, p. 605-618, disponible en ligne <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-605.htm> [lien valide en juillet 2022] ; *Le Patrimoine de l'enfermement. Monumental. Revue scientifique et technique des monuments historiques*.

RÉSUMÉS

Fondée en 1115, l'abbaye de Clairvaux (Ville-sous-la-Ferté, Aube) a été transformée en prison en 1808, les détenus remplaçant les moines dans les bâtiments historiques pendant plus de cent soixante ans. Dans les années 1970, les détenus sont transférés dans de nouveaux bâtiments à l'intérieur du mur d'enceinte, et les bâtiments « historiques » passent sous tutelle du ministère de la Culture. La fermeture de la maison centrale, annoncée pour 2023, rend l'avenir du site de Clairvaux très incertain. Prenant appui sur le webdocumentaire *Le cloître et la prison : les espaces de l'enfermement*, cet article retrace l'histoire des transformations du site entre le XIX^e et le XX^e siècle et de sa patrimonialisation, en comparant Clairvaux à d'autres abbayes-prisons comme Fontevraud ou le Mont-Saint-Michel. En réinscrivant le patrimoine carcéral actuel dans sa profondeur historique, le webdocumentaire participe de la promotion virtuelle du site et de ses archives, à l'heure où se pose avec acuité la question de sa préservation et de sa valorisation économique, touristique et culturelle.

Founded in 1115, Clairvaux Abbey became a prison in 1808. Inmates replaced monks in the buildings for more than 160 years. During the 1970's, prisoners were transferred in the new high security prison within the cloister wall and since then the Ministry of Culture is in charge of historic buildings. Today the future of Clairvaux is very uncertain due to the French government decision to close the prison in 2023. This paper, based on the webdocumentary *The monastery and the prison: places of confinement (Le Cloître et la prison: les espaces de l'enfermement)*, analyses the way buildings were transformed during 19th and 20th centuries. It shows the heritagisation process, by comparing Clairvaux to other abbey prisons (such as Fontevraud or le Mont-Saint-Michel). The webdocumentary promotes virtually the heritage value of Clairvaux and its archives, playing a role in its preservation as well as its economic and touristic valorisation.

INDEX

Keywords : Clairvaux, abbey prison, heritagisation, webdocumentary, detention, Fontevraud, prison heritage, chicken coops

Mots-clés : Clairvaux, abbaye-prison, patrimonialisation, webdocumentaire, enfermement, Fontevraud, patrimoine carcéral, cages à poule

AUTEURS

ISABELLE HEULLANT-DONAT

Professeur à l'université de Reims-Champagne-Ardenne. Histoire du Moyen Âge
isabelle.heullant-donat@univ-reims.fr

ÉLISABETH LUSSET

Chargée de recherche au CNRS (Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris). Histoire médiévale
Elisabeth.Lusset@univ-paris1.fr